

Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants depuis 1992. Il a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget. Ce débat ne donne pas lieu à un vote, il n'a aucun caractère décisionnel.

I – EVOLUTION DE LA DETTE

A) Budget général

	Capital restant dû	Montant du capital	Montant des intérêts
Au 01/01/2011	2 873 562 €	278 458 €	115 702 €
Au 01/01/2012	2 595 105 €	268 866 €	104 048 €
Au 01/01/2013	2 337 915 €	258 392 €	92 398 €
Au 01/01/2014	2 679 523 €	263 753 €	115 163 €
Au 01/01/2015	2 395 706 €	237 712 €	91 203 €

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2014.

B) Budget annexe assainissement

	Capital restant dû	Montant du capital	Montant des intérêts
Au 01/01/2011	688 114 €	32 364 €	18 921 €
Au 01/01/2012	655 751 €	35 937 €	16 012 €
Au 01/01/2013	622 458 €	39 107 €	10 010 €
Au 01/01/2014	583 351 €	40 244 €	9 189 €
Au 01/01/2015	721 640 €	47 875 €	13 839 €

Un emprunt de 200 000 € a été réalisé sur le budget assainissement en 2014 afin de financer les travaux relatifs au bassin tampon.

I I – FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

1) Evolution de la masse salariale

- Les charges de personnel ont baissé de 1,32 % par rapport au compte administratif 2013
 - Mouvements de personnels (retraite, disponibilité, temps partiel, ...)
 - Un contrat d'avenir a été prolongé jusqu'en septembre 2016
 - En 2015, la réforme des rythmes scolaires aura une incidence sur la masse salariale.

2) Autres dépenses de fonctionnement

- Les dépenses du chapitre 011 (*charges à caractère général*) ont augmenté d'environ 0,79% par rapport à 2013. Il faudra prévoir une nouvelle augmentation en 2015, liée à la réforme des rythmes scolaires, à l'ouverture de la salle multifonctions.

- Les diverses contributions obligatoires de la commune connaîtront une évolution différenciée et se répartiront comme suit :
 - Le Malamok / Espace-Jeunes :
102 000 € en 2015 (101 000 € en 2014)
 - Le Malamok / ALSH été :
21 000 € en 2015 (22 057€ en 2014)
 - Le Malamok / ALSH année :
43 000 € en 2015 (17 730€ en 2014)
 - Le Malamok / TAP :
36 000 € en 2015 (nouvelle dépense)
 - OGEC : 80 000 € pour l'année scolaire 2014/2015
 - Crèche/halte-garderie Ti-Liou : environ 25 950 € en 2015.
La hausse de la fréquentation de la crèche oblige à inscrire des crédits supplémentaires.
- La participation à verser au SDIS est de 90 660 € en 2015, idem qu'en 2014.

B) Recettes

Le résultat global de clôture de l'exercice 2014 en fonctionnement est de 2 262 225 €
(résultat de l'exercice 2014 : 703 042,06 €)

Evolution de la fiscalité de 2011 à 2015

	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		
	Bases	Taux	Bases	Taux	Bases	Taux	Produit attendu
2011	3 788 000	15,71	2 917 000	19,48	122 700	43,25	1 216 395
2012	4 056 000	15,71	3 045 000	19,48	121 300	43,25	1 282 826
2013	4 194 000	15,71	3 179 000	19,48	123 200	43,25	1 331 430
2014	4 343 000	15,71	3 301 000	19,48	128 500	43,25	1 380 896
2015 <i>(estimation)</i>	4 382 087	15,71	3 330 709	19,48	129 657	43,25	1 393 325

- La modification des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux ne nous est pas encore parvenue. Le coefficient de revalorisation applicable en 2015 aux valeurs locatives est fixé à 0,9.
- En 2015, les dotations financières de l'Etat aux collectivités locales seront en baisse : minoration de la DGF de l'ordre de 47 000 € au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques.

I I I – INVESTISSEMENT

A) Dépenses prévisionnelles

- Le résultat de clôture 2014 en section d'investissement est de - 2 110 200 € (résultat de l'exercice 2014 : -795 147,55 €)
- Reprise des crédits ouverts en 2014 pour la poursuite de certaines opérations en cours (restes à réaliser : 145 450 € dont PLU : 21 650 € / Fonds de concours pour le Malamok (ALSH) : 72 000 € / Bâtiments communaux : 9 600 €, salle multifonctions : 8 000 €, voirie : 20 000 €, travaux de PTT : 6 900 €, travaux électrification : 7300 €...).
- Une inscription budgétaire forfaitaire relative au projet du cabinet médical et à l'aménagement du carrefour du bas du bourg sera proposée au budget primitif 2015.

B) Recettes prévisionnelles

- FCTVA : 176 641 €
- Subventions : 132 000 € (*reliquats à percevoir ;programme voirie 2014, salle multifonctions, étude énergétique groupe scolaire*).
- Une affectation du résultat en section d'investissement pour un montant de 320 000 €, comme en 2014, conduirait à conserver un autofinancement net.

IV – BUDGET ASSAINISSEMENT

A) Fonctionnement

Les principales recettes de la section de fonctionnement proviennent de la surtaxe d'assainissement, des taxes de raccordement et de la redevance SPANC. Elles permettent principalement de financer la collecte et le traitement des eaux usées et le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

B) Investissement

L'extension du réseau d'assainissement sur Pendreff (lotissement de La Fontaine) dépendra de l'évolution du projet de lotissement privé.

La réhabilitation des réseaux dans les lotissements du Peuliou et/ou Ménez Haffond est suspendue dans l'attente du résultat des contrôles à réaliser par la société SAUR – fermier.

V – BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE

Les dépenses de fonctionnement seront prévues dans les mêmes proportions que les crédits utilisés en 2014, en tenant compte de l'inflation.

Les recettes proviendront principalement de la facturation des repas de cantine.